

---

CENTRE D'ETUDES  
ET DE RECHERCHES  
SUR LES QUALIFICATIONS

---



DIFFUSION ET IMPACT DES CONVENTIONS  
DE FORMATION ET D'ADAPTATION  
PROFESSIONNELLES DU FNE DANS L'INDUSTRIE  
EN 1985

- Anne SONNET -

---

FORMATION - QUALIFICATION - EMPLOI  
DOCUMENTS DE TRAVAIL

---

**DIFFUSION ET IMPACT DES CONVENTIONS  
DE FORMATION ET D'ADAPTATION  
PROFESSIONNELLES DU FNE DANS L'INDUSTRIE  
EN 1985**

**- Anne SONNET -**

**Décembre 1987**

## **RESUME**

- - -

*En 1985, le Fonds National de l'Emploi a signé près de 1 100 conventions de formation et/ou d'adaptation avec plus de 750 entreprises. Cela représente une dépense totale, en fonctionnement et en rémunération, d'environ 400 millions de francs, 42 000 stagiaires et 10 millions d'heures de formation. Quelles sont les entreprises signataires en 1985 de cet instrument "classique" d'intervention publique mis en place dès 1963 ? Que représente financièrement et quantitativement cette aide pour les entreprises qui en bénéficient ? Un essai de caractérisation est proposé (\*) ici au travers de statistiques sectorielles par classe de taille. Elles offrent des possibilités de comparaison entre les entreprises aidées et l'ensemble des entreprises du secteur. S'il se dégage une nette polarisation de ce dispositif sur les entreprises industrielles de très grande taille, la force de son impact apparaît surtout pour les PME car l'aide rééquilibre l'importance des dépenses de formation entre grandes et petites entreprises.*

---

<sup>1</sup> - Cet article synthétise les résultats quantitatifs d'une étude sur les conventions de formation et d'adaptation professionnelle du FNE menée au CEREQ à la demande de la Mission FNE de la Délégation à l'Emploi. Les traitements informatiques et statistiques sur les entreprises signataires (constitution et appariements de fichiers, indicateurs de comportements) ont été réalisés par Yvette GRELET, ceux sur les secteurs à partir des déclarations d'employeurs n° 2483 par Kalthoum CHAUSSEPIED.

## SOMMAIRE

- - - -

	<b>Pages</b>
<b>MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE DU DISPOSITIF 1963-1983.....</b>	<b>3</b>
<b>LE DISPOSITIF EN 1985.....</b>	<b>6</b>
<b>QUELQUES CHIFFRES CLES SUR LES CONVENTIONS EN 1985.....</b>	<b>9</b>
<b>COMMENT CARACTERISER LES ENTREPRISES SIGNATAIRES DE L'INDUSTRIE ?.....</b>	<b>12</b>
<b>CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES SIGNATAIRES.....</b>	<b>15</b>
<b>COMPORTEMENT EN MATIERE DE FORMATION.....</b>	<b>28</b>
<b>IMPACT QUANTITATIF DE L'AIDE EN TERMES DE FORMATION.....</b>	<b>31</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>39</b>

## MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE DU DISPOSITIF 1963-1983

Les conventions de formation et d'adaptation professionnelle conclues en faveur de salariés d'entreprise peuvent être qualifiées d'instruments "classiques" d'intervention du Fonds National de l'Emploi. En effet, ces aides ont été mises en place en 1963 au moment de la création du FNE et ont été pensées dès l'origine comme des outils évolutifs et souples, *"dans cette conception moderne qui a fait du FNE le principal outil sur lequel se sont fondées depuis lors les politiques de l'emploi"* (ELBAUM-1987 ; voir aussi VANLERBERGHE-1983, COLIN-1984, HOCQUET-1985). Rappelons ici la mission assignée au FNE par la loi du 18 décembre 1963 : *"faciliter aux travailleurs salariés la continuité de leur activité à travers les transformations qu'implique le développement économique, et de favoriser à cette fin, en cas de changements professionnels dus à l'évolution technique, ou la modification des conditions de la production, l'adaptation de ces travailleurs à des emplois nouveaux salariés de l'industrie ou du commerce"* (article L 322-I du code du travail)".

Les fluctuations du nombre de bénéficiaires de ces conventions (voir le graphique 1) révèlent les inflexions successives <sup>(2)</sup> de l'action des pouvoirs publics, confrontés depuis 1963 à des situations radicalement différentes sur le marché du travail, de l'adaptation aux mutations technologiques d'une main d'oeuvre plutôt insuffisante numériquement aux objectifs de plus en plus aigus depuis 1974 de préservation de l'emploi, d'insertion des jeunes et de partage du travail. On distinguera cinq périodes en suivant la périodisation proposée par M. ELBAUM (1987) dans le panorama qu'elle dresse de trente ans de politiques de l'emploi :

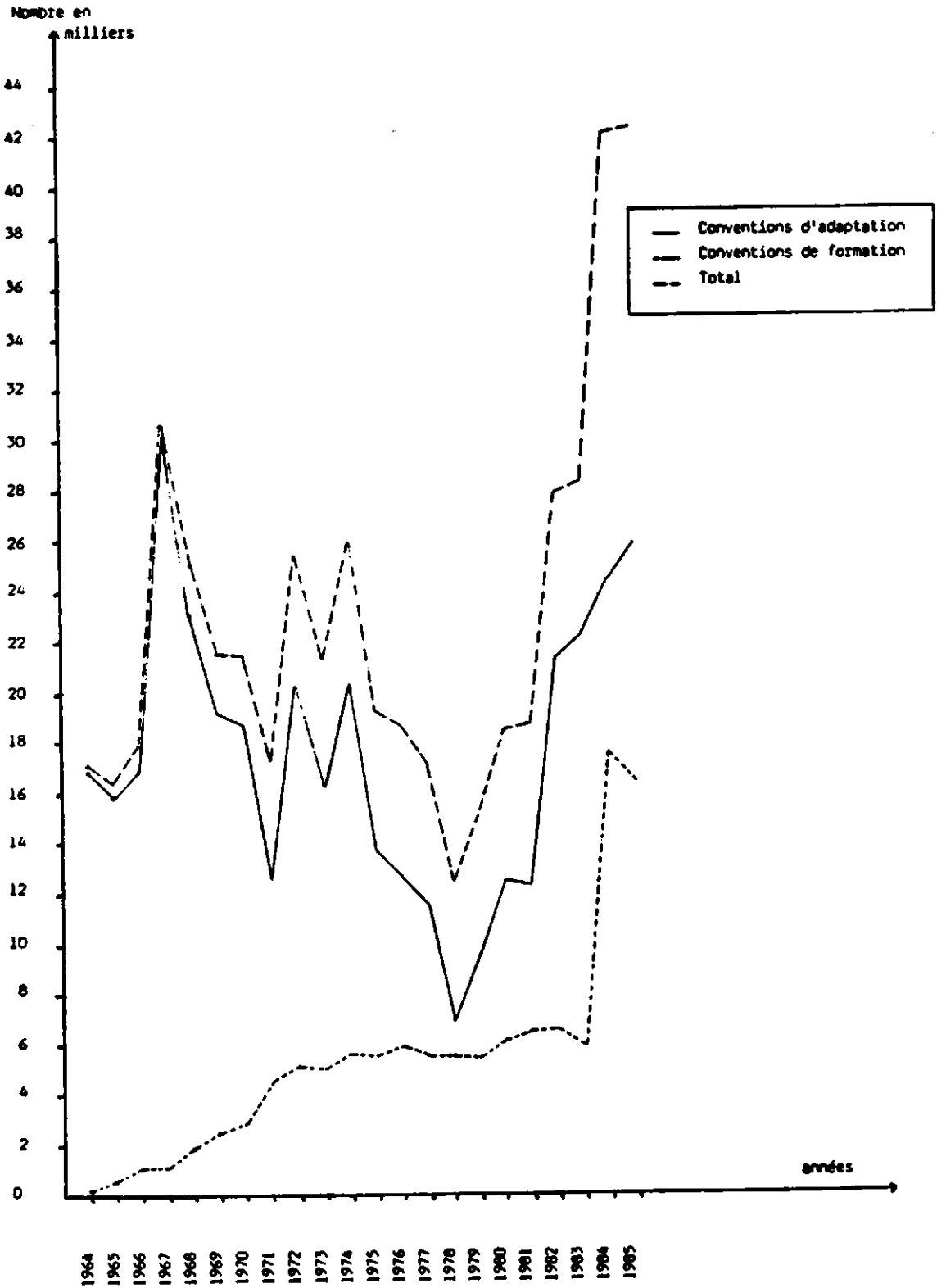
---

<sup>2</sup> - Ces inflexions se retrouvent dans les différentes circulaires relatives à l'application des conventions. Voir le rapport de l'IGAS sur le contrôle d'exécution des conventions de formation FNE (1985).

- 1963 à 1974 : mise en place du dispositif dans un contexte de montée du chômage dû à l'inadéquation entre les caractéristiques de la force de travail et celles des emplois disponibles. Se développent surtout les aides à la mobilité, les actions d'adaptation oscillant autour de 18 000 bénéficiaires (sauf en 1967, conventions cadres avec les branches Sidérurgie et Textile), les conventions de formation atteignant 5 000 bénéficiaires en 1974.
- 1974 à 1978 : vision conjoncturelle de la crise, politiques d'indemnisation et de défense de l'emploi pour les salariés touchés par les licenciements économiques ; désintérêt pour les actions de formation et d'adaptation (minimum de bénéficiaires en 1978).
- 1978 à 1981 : prise de conscience du caractère durable de la crise se marquant par des actions sur les ressources en main d'oeuvre (aides au retour, pré-retraites, pactes pour l'emploi des jeunes) et dans une priorité au redéploiement industriel. Le public bénéficiaire des conventions d'adaptation remonte.
- 1981 à 1983 : solidarité entre les générations et politique active de l'emploi (réduction du temps de travail, création d'emplois publics, contrats emploi investissement dans le textile...). Les actions d'adaptation touchent de plus en plus de personnes (28 000 en 1983).
- 1983 à 1985 : gestion sociale du chômage et recentrage sur des publics ciblés (jeunes, chômeurs de longue durée). Cette période se caractérise par de grosses opérations de reconversion des salariés touchés par les restructurations dans la sidérurgie, l'automobile, les chantiers navals qui se traduisent par le triplement du nombre de bénéficiaires de conventions de formation.

Mais comment se présente concrètement ce dispositif en 1985 au moment de l'étude ?

GRAPHIQUE N° 1  
NOMBRE DE STAGIAIRES FORMES (1964 - 1985)



## **LE DISPOSITIF EN 1985**

En 1985, le FNE proposait les conventions de formation et d'adaptation aux chefs d'entreprise contraints de mener des actions de formation pour maintenir l'emploi (voir encadré ci-contre). La spécificité du dispositif consiste à répondre à des difficultés économiques pesant sur l'emploi par un apport à dimension structurelle, la formation : aider l'emploi à court terme dans un souci d'employabilité des salariés à moyen terme.

Mettons en exergue quelques points saillants du dispositif dans ses procédures d'attribution.

Ce sont des aides non automatiques tant dans leur principe d'attribution que dans leur montant. Le pouvoir d'appréciation est laissé au Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi (DDTE) qui décide et module le taux de prise en charge en fonction de l'intérêt de l'opération pour l'emploi, de l'effort habituel de formation de l'entreprise et de sa situation économique. L'aide ne doit pas se substituer à l'effort de l'entreprise mais l'abonder et trouve sa justification dans l'urgence, le caractère temporaire et la spécificité de l'action à mener.

La négociation des conventions se fait habituellement au niveau déconcentré du département sauf lorsque le champ d'application excède le niveau local du département ou quand les dépenses à couvrir dépassent un certain seuil (500 000 F pour les frais de fonctionnement et 750 000 F pour les frais de rémunération). Dans ces cas là, la Délégation à l'Emploi se saisit du dossier (conventions nationales et de branche).



## ENCADRE

# VOUS MENEZ DES ACTIONS DE FORMATION AFIN DE MAINTENIR L'EMPLOI

### MESURES

#### I - LA CONVENTION DE FORMATION DU FNE.

#### II - LA CONVENTION D'ADAPTATION DU FNE.

#### CONDITIONS D'APPLICATION COMMUNES AUX DEUX MESURES

La convention de formation comme la convention d'adaptation FNE sont négociables avec l'Etat lorsque :

- A la suite de certaines mutations importantes dans votre activité, vous rencontrez des problèmes d'inadéquation des qualifications entraînant des conséquences sur l'emploi à court terme, auxquels vous ne pouvez faire face en totalité et dans l'immédiat, et par vos propres moyens.
- Vous envisagez, dans le cadre d'un plan social, une reconversion interne ou externe de salariés menacés de licenciement pour motif économique.

Les conventions de formation ou d'adaptation peuvent aussi, à titre exceptionnel, être envisagées dans les entreprises susceptibles d'embaucher, et ne trouvant pas sur le marché du travail de main-d'œuvre directement adaptée, et si ces entreprises sont dans l'impossibilité de recourir aux aides à la formation de demandeurs d'emploi (stages de mise à niveau, formation en alternance...).

#### MESURE I

#### LA CONVENTION DE FORMATION DU FNE.

- La convention de formation concerne des actions de formation se déroulant au dehors de la production.
- La formation doit aboutir généralement à une qualification validée.
- La formation doit durer 50 heures au minimum, elle ne doit pas, sauf exception, dépasser 1 200 heures.

#### MESURE II

#### LA CONVENTION D'ADAPTATION DU FNE

- La convention d'adaptation concerne des actions de formation légère qui n'aboutissent pas nécessairement à un changement de qualification.
- La formation vise à une adaptation au poste de travail et peut comporter des heures productives (déterminées par l'AFPA), celles-ci ne sont pas prises en charge.
- L'aide du FNE ne peut concerner que des actions d'adaptation d'au moins 120 heures.

#### L'AIDE FINANCIERE ET DES MODALITES COMMUNES AUX DEUX MESURES

Si vous souhaitez signer l'une de ces conventions, vous devez adresser à la Direction départementale du Travail et de l'Emploi (DDTE) une demande de convention en indiquant les motifs de l'opération et le contenu de la formation envisagée.

L'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) réalise un rapport sur le contenu pédagogique et financier du projet, qu'elle remet à la DDTE.

L'aide du FNE couvre une partie de frais de fonctionnement de l'action de formation et des rémunérations versées aux salariés en formation :

- L'aide du FNE peut prendre en charge jusqu'à 100 % des frais de fonctionnement du stage. Le plus souvent, le taux retenu se situe entre 20 % et 70 %.
- L'aide du FNE peut prendre en charge jusqu'à 70 % des salaires versés pendant la durée de la formation. Pour les conventions d'adaptation, ce taux ne dépasse pas 50 %.

La DDTE peut, soit verser l'intégralité de l'aide à l'issue de la formation, soit fractionner le versement pendant l'exécution de la convention.

Ce sont des aides concertées au sein de l'entreprise où les comités d'entreprise, d'établissement, et, à défaut, les délégués du personnel sont consultés. Cette concertation est relayée par la consultation des partenaires sociaux avant la décision prise par l'administration au Comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi ou le cas échéant dans le cas de conventions nationales et de branche à la commission permanente du comité supérieur de l'emploi.

Il est important enfin de signaler qu'il existe en 1985 deux instruments de politique de l'emploi proches des conventions de formation et d'adaptation professionnelle, les congés de conversion et les engagements de développement de la formation.

. En août 1985, sont lancés, dans le cadre du FNE, des congés de conversion en faveur des salariés frappés par un licenciement économique (suspension du contrat de travail pendant 4 à 10 mois pour bénéficier d'actions de formation avec 65 % du salaire antérieur). La mesure a peu de succès en 1985. (700 bénéficiaires sur 7 000 potentiels).

. Parallèlement, 1985 voit se dérouler la phase expérimentale des engagements de développement de la formation créés en 1984 et devant être signés entre l'Etat et une entreprise ou une organisation professionnelle ou interprofessionnelle. Les crédits, gérés par le Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPS), sont destinés à donner un maximum d'efficacité au financement issu des entreprises, en priorité de PME/PMI non filiales majoritaires d'un groupe. Le but est la mise en place d'une politique active de formation professionnelle qui réponde à des objectifs économiques et sociaux à moyen terme de l'entreprise et aux objectifs individuels des salariés. Les engagements des entreprises peuvent être annuels ou pluri-annuels, avec une préférence nette pour la pluriannualité <sup>(3)</sup>.

---

<sup>3</sup> - Voir l'analyse de MAZURIER (1987), qui note l'inflexion actuelle du dispositif vers des accords contractuels qui combinent des caractéristiques de l'outil institué par la loi du 24 février 1984 et les modes d'intervention traditionnels de l'Etat.

La dernière circulaire relative aux conventions de formation et d'adaptation professionnelle du FNE conclues en faveur de salariés d'entreprises (CDE n° 50/86 du 26 septembre 1986), redéfinit certaines règles d'intervention tenant compte de la mise en place de ces mesures nouvelles. Dans le cas d'entreprises en mutation notamment, l'intervention du FNE ne doit contribuer qu'au lancement de l'opération de formation, sa poursuite étant assurée par le recours à un financement de droit commun. A l'opposé dans le cas d'entreprises en difficulté, le congé de conversion est l'outil privilégié du reclassement externe.

#### **QUELQUES CHIFFRES CLES SUR LES CONVENTIONS EN 1985**

En 1985, le FNE a conclu 1073 conventions (532 de formation et 541 d'adaptation) avec 769 entreprises : 270 d'entre elles ont signé une (des) convention(s) de formation, 479 une (des) convention(s) d'adaptation et 20 les deux types la même année (4). Les dépenses engagées par le FNE s'élevaient à 402 millions de francs (5), pour moitié en rémunération et moitié en fonctionnement, et concernent 42 270 stagiaires et 10 166 000 heures de formation. Ces chiffres appellent trois types de commentaires :

---

4 - Source : le fichier des entreprises signataires en 1985 (voir encadré 1).

5 - Etat en septembre 1985 des dispositions prévues dans les conventions signées en 1985. Il ne s'agit pas des sommes versées aux entreprises en 1985 : celles-ci incluent, compte tenu des retards pris dans les paiements des rémunérations par les DDTE, de fonctionnement par l'AFPA, des dépenses liées à certaines actions de formation s'étant déroulées en 1984, voire en 1983 et excluent certaines dépenses liées à des actions de formation ayant eu lieu en 1985 mais qui n'ont pas été remboursées dans l'année.

- 1 - ce dispositif pèse peu dans le budget du FNE : 1,6 % des dépenses au 31 décembre 1985 (\*). Ce taux est particulièrement faible comparé à celui des conventions d'allocations spéciales (ASFNE) qui ont un poids financier vingt fois plus élevé. Les ASFNE permettent la cessation anticipée d'activité aux salariés âgés dont le poste est supprimé et dont les perspectives de reclassement sont difficiles.
  
- 2 - Si les 2 types de conventions sont distingués dans les textes, principalement selon la spécificité de leur intervention et selon le taux autorisé de prise en charge des rémunérations, les chiffres moyens ne montrent pas de différences aussi marquées. Le motif d'intervention majoritaire dans les deux cas est la prévention (61 % des cas pour les conventions de formation et 85 % des cas pour les conventions d'adaptation). Le taux moyen de prise en charge des rémunérations est de 44 % pour les conventions de formation et 38 % pour les conventions d'adaptation (voir graphique 2).
  
- 3 - Ce sont les entreprises de l'industrie qui sont les principales destinataires de ce dispositif elles représentent : 80 % des entreprises signataires qui totalisent près de 90 % des dépenses, des heures de stages et des stagiaires prévus dans les conventions. Ces derniers ont par ailleurs atteint en très grande majorité (83 %) le niveau V de formation équivalent à la sortie de BEP ou de CAP.

---

\* - Source : Gestion 1985 du chapitre budgétaire 44-74 du Ministère du l'Emploi bilan 1984-85 du FNE (à paraître).

GRAPHIQUE N° 2

TAUX DE PRISE EN CHARGE DES CONVENTIONS REPARTI  
SELON LE NOMBRE DE STAGIAIRES

FORMATION

ADAPTATION

rémunérations

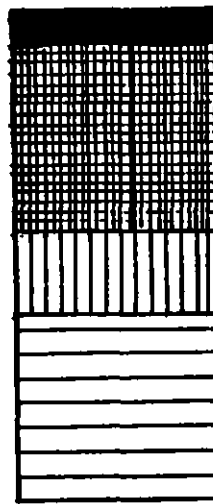
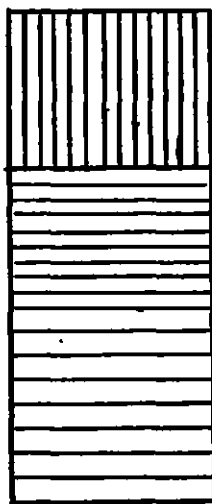
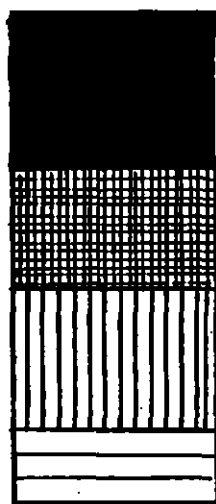
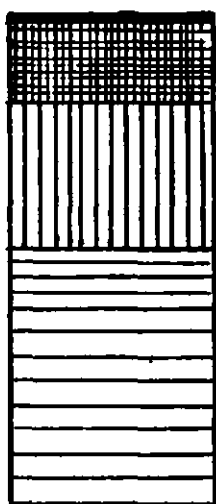
fonctionnement

rémunérations

fonctionnement

100

0



taux



71 à 100 %



51 à 70 %



40 à 50 %



40 % ou  
moins

Ces constatations plaident pour centrer l'analyse sur les entreprises signataires de l'industrie et pour privilégier une caractérisation selon leur secteur économique d'appartenance et leur taille plutôt que selon le type de convention signée (7). Le nombre restreint d'entreprises dans la population à étudier impose, en effet, des choix d'analyse sous peine d'arriver à des chiffres non significatifs.

### **COMMENT CARACTERISER LES ENTREPRISES SIGNATAIRES DE L'INDUSTRIE ?**

S'il apparaît de suite dans le fichier administratif du FNE que ce sont principalement les entreprises industrielles qui sont bénéficiaires de l'aide, il faut faire appel à d'autres fichiers pour pouvoir les caractériser plus avant. Dans quels secteurs ce dispositif connaît-il une diffusion plus importante ? Touche-t-il aussi bien les PME que les grandes entreprises ? Les entreprises signataires sont-elles, au moment de l'obtention de l'aide, plus en difficulté économique que les entreprises appartenant au même secteur ? Quel est leur comportement en matière de formation continue ?

Pour pouvoir répondre à ces questions, il a été nécessaire d'apparier le fichier des entreprises signataires à trois autres fichiers : les deux premiers élaborés au Ministère de l'Industrie qui reprennent les résultats économiques des entreprises industrielles (8) à partir de l'Enquête Annuelle d'Entreprise en 1984 et en 1985 ; le troisième dit des déclarations d'employeurs n° 2483 relatives à la participation des employeurs à la formation professionnelle continue, fichier élaboré au CEREP, dans lequel nous n'avons retenu que les entreprises signataires de l'industrie (voir les deux encadrés : Les sources et appariements de fichiers).

---

7 - Un test rapide sur quelques indicateurs montre qu'en 1984, les entreprises signataires de conventions de formation ont une taille nettement plus élevée que les signataires de conventions d'adaptation et ont des résultats moins bons sauf en ce qui concerne l'effort d'investissement et la capacité à réaliser une part du chiffre d'affaires sur les marchés extérieurs.

8 - Le champ de l'EAE ne comprend ni les industries agro-alimentaires ni les industries de l'armement soit 3 % des entreprises signataires.

# ENCADRE N° 1 : LES SOURCES

--E--E--E--

Le fichier des entreprises signataires en 1985 de conventions de formation et d'adaptation a été construit au CEREQ à partir des listings fournis par la mission FNE de la Délégation à l'emploi. Ces listings reprennent pour chaque convention le descriptif de l'établissement bénéficiaire. (n° SIRET, activité, département,...), les engagements au moment de la signature (nombre de bénéficiaires de stage par niveau de formation, total des heures de formation, les dépenses de fonctionnement et de rémunération prises en charge par le PNE ainsi que le taux de prise en charge), les modalités de l'aide (chronologie, motif, organismes de formation, intervention du Fonds Social Européen et du Fonds d'Action Sociale). Ces variables par convention ont été saisies informatiquement au CEREQ et réorganisées pour obtenir un fichier par entreprise en sommant, à partir des numéros SIRET et SIREN, les différentes conventions signées par le même établissement et les différents établissements d'une même entreprise. Le listing initial de 1 073 conventions (532 de formation et 541 d'adaptation) a été réduit à un fichier de 789 entreprises, 270 ayant signé une (des) conventions de formation, 479 une (des) convention(s) d'adaptation et 20 les deux types de convention la même année.

Le fichier des entreprises industrielles de 20 salariés au DINA interrogées par le SESSI (Service d'études des stratégies et des statistiques industrielles) du Ministère de l'Industrie dans le cadre de l'Enquête Annuelle d'Entreprise en 1984 et 1985. Le champ est celui de l'industrie hors industries agro-alimentaires et industries de l'armement.

Les variables retenues dans l'IAE 1984 sont les suivantes (voir pour la définition précise des concepts, Enquête Annuelle d'entreprise 1984, traits fondamentaux du système industriel français, SESSI, quatre tomes, 1986).

## A - Indicateur de taille

(2) <sup>(1)</sup> Effectif employé moyen (EPP) (en nombre)

## B - Indicateurs de vitalité économique

(3) Taux de valeur ajoutée : valeur ajoutée hors taxe (VANT) / production propre + marge commerciale (PPMC) (%)

(6) Taux d'investissement : investissements hors sport (INV) / VANT (%)

(7) Taux d'exportation : exportations (EXP) / CANT (%)

## C - Indicateurs de productivité et de répartition des facteurs de production

(4) Productivité du travail : VANT / EPP (en milliers de F ou KF)

(5) Taux de partage : frais de personnel (PRAIS PERS.) / VANT (%)

## D - Indicateurs de résultats

(8) Taux de marge : excédent brut d'exploitation (EBE) / VANT (%)

(9) Taux de profit brut : profit brut courant avant impôt (PBCAI) / VANT (%)

(10) Taux de résultat : résultat net comptable (RNC) / VANT (%)

(11) Taux d'autofinancement : capacité d'autofinancement (CAP) / INV (%)

## E - Indicateur de santé financière

(12) Taux de charges financières : charges financières (CHAF P1) / VANT (%)

## F - Indicateur d'aides de l'Etat

(13) Taux de subvention : subventions d'exploitation (SUBV) / VANT (%)

Les variables retenues en 1985 sont beaucoup moins complètes car elles se basent sur les premiers résultats partiels de l'enquête publiés au mois de juillet.

1 - de l'emploi (Emploi salarié 31/12/85 / emploi salarié 31/12/84) x 100

2 - des affaires : (CANT 85 / CANT 84) x 100

3 - du taux d'exportation (TXEXP 85 / TXEXP 84) x 100

4 - des investissements : (INV 85 / INV 84) x 100

5 - du "taux" d'investissement

(INV 85 / CANT 85) / (INV 84 / CANT 84) x 100

et le taux de résultat comptable pour chacune des deux années

(RNC 84 / CANT 84), (RNC 85 / CANT 85) en %

Le fichier de la déclaration n° 2493 relative à la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue en 1984 est traité statistiquement au CEREQ depuis 1971. Il est exhaustif pour les entreprises de plus de 800 salariées mais basé sur un échantillon pour celles de moins de 500 salariées.

1 - Taux de participation financière : rapport entre le total des dépenses de formation et le total de la masse salariale (en %)

2 - Taux d'accès à la formation : rapport entre le nombre de stagiaires et l'effectif salarié total (en %).

3 - Espérance de formation : nombre total d'heures de formation par rapport à l'effectif salarié (en heures).

4 - Dépenses par salarié : total des dépenses de formation rapporté à l'effectif salarié (en francs).

5 - Durée moyenne de formation par stagiaire: total des heures de formation rapporté aux stagiaires (en heures)

<sup>1</sup>. Numéro d'ordre dans les tableaux.

## ENCADRE N° 2 : APPARIEMENT DES FICHIERS

-E-E-E-E-

Le fichier des entreprises industrielles signataires en 1985 de conventions de formation et d'adaptation a été apparié à partir du numéro SIREN tout d'abord au fichier de l'enquête annuelle d'entreprise en 1984 avec un taux de succès de 76 %. Ce premier appariement a permis de se rendre compte que les numéros SIRET n'étaient pas suffisamment contrôlés et ne pouvaient dans certains cas être rattachés à aucune entreprise ayant répondu à l'EAE. Trois autres biais moins importants expliquent également la perte d'entreprises signataires :

- le champ de l'EAE ne porte que sur les entreprises de plus de 20 personnes alors qu'il n'y a pas de condition de taille pour bénéficier d'une convention FNE.

- les entreprises signataires créées en 1985 n'ont naturellement pas répondu à l'EAE de 1984 (ce motif d'intervention ne concerne que 2 % des bénéficiaires de stage en 1985).

- le taux de non-réponse à l'EAE 1984 qui est très faible.

C'est de ce premier appariement reprenant les entreprises signataires en 1985 et présentes dans l'EAE en 1984 que la plupart des informations économiques sur les entreprises signataires ont été tirées. C'est également à partir de ce fichier conjoint FNE 1985 - EAE 1984 que les autres appariements ont été faits pour trouver des informations complémentaires sur l'évolution de la situation économique des entreprises en 1985 ainsi que leur comportement en matière de formation continue en 1984. Les taux de succès de ces appariements sont tous deux de 77 %, sans pour autant concerner les mêmes entreprises. En effet ce ne sont pas les mêmes types d'entreprises qui sont perdues lors de chacun des appariements : dans le cas "appariement EAE 84/EAE 85, principalement les entreprises en forte restructuration en 1985 ce qui les a empêchées de répondre à l'EAE, et dans le cas "appariement EAE-84/2403-84", les entreprises de moins de 500 personnes non échantillonnées dans la déclaration 2403.

Cette façon de procéder, passer du recensement exhaustif des entreprises signataires de conventions de formation et d'adaptation professionnelle en 1985 à des échantillons retrouvés dans des fichiers, n'est pas a priori sans conséquence sur les conclusions de l'analyse. Elle reste pourtant la seule possible pour caractériser les entreprises signataires et demeure, dans ce cas-ci, robuste dans son appréhension statistique. En effet, une des principales conclusions de l'analyse, à savoir la surreprésentation des GE dans les entreprises signataires reste vraie même si toutes les entreprises non retrouvées sont des PME (hypothèse extrême au vu de la diversité des raisons de non-appariement relevées plus haut) :

- les GE représenteraient 28 % des entreprises signataires sont toujours beaucoup plus que leur part dans le nombre d'entreprises industrielles (4,5 %).

- la taille moyenne resterait huit fois plus élevée (1377) que la moyenne de l'industrie.



Signalons d'entrée de jeu deux limites importantes de cet essai de caractérisation :

- 1 - le signataire de la convention tel qu'il est repéré ici est l'entreprise et non l'(les) établissement(s) de l'entreprise qui a(ont) bénéficié de l'aide. Les traits particuliers du dispositif dans tel établissement précis (inscription spatiale, taux de prise en charge par le FNE, impact spécifique...) ne peuvent être appréhendés par les données statistiques.
- 2 - La démarche de rapprochement de fichiers ou appariement a l'inconvénient de ne baser l'analyse que sur les entreprises présentes dans les différents fichiers plutôt que sur l'exhaustivité des signataires. Malgré cette lacune, l'appréhension statistique et les conclusions de l'analyse demeurent robustes comme nous le montrons dans l'encadré sur l'appariement des sources.

## **CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES SIGNATAIRES**

Il s'agit ici d'analyser le profil économique des entreprises industrielles signataires au moment de l'obtention de l'aide en 1984 et en 1985 et de le situer par rapport à leur secteur d'activité. Un constat d'abord : les entreprises bénéficiaires sont très peu représentatives de l'ensemble de l'industrie. La diffusion du dispositif se polarise sur les entreprises de très grande taille des secteurs économiques en restructuration.

### **Très grande taille...**

La caractéristique la plus visible des entreprises aidées est leur très grande taille. Leur effectif moyen est dix fois plus élevé que celui de la moyenne de l'industrie : 1815 personnes employées par rapport à 170 dans l'industrie (tableau 2A). Alors qu'il n'y a que 4,5 % des entreprises qui

comptent plus de 500 personnes dans l'ensemble de l'industrie, 38 % des entreprises signataires sont dans ce cas. Les tailles proportionnellement les plus importantes (onze à douze fois plus élevées) se retrouvent dans les industries des biens d'équipement professionnels et dans la construction de véhicules automobiles. La taille proportionnellement la plus faible se situe dans le secteur des biens d'équipement ménagers (deux fois plus élevée) (9).

### Et diffusion polarisée sur les grandes entreprises de secteurs en restructuration

Le taux de diffusion rapporte le nombre d'entreprises signataires au nombre total d'entreprises qui pourraient l'être. On peut estimer qu'une entreprise de plus de 500 personnes (GE) sur six a bénéficié d'une convention alors que la proportion est de une sur cent pour les entreprises de 10 à 499 salariés (tableau 1). Cette proportion même est de l'ordre de 1 sur 4 pour les GE de la production de combustibles minéraux solides et cokéfaction, de la production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux, de la construction navale et aéronautique, des industries de biens d'équipement ménagers, de la construction automobile et des industries du cuir et de la chaussure.

Globalement pourtant ce dispositif reste très peu diffusé puisqu'il ne touche que 1,7 % de l'ensemble des entreprises industrielles. En 1982, les contrats de solidarité ont par contraste concerné 21 % des entreprises industrielles de plus de 10 personnes hors énergie (LEHOUCQ 1985).

Ces constatations appellent à beaucoup de prudence dans l'interprétation des chiffres relatifs aux entreprises signataires. D'une part, aux résultats toute classe de taille confondue, il faut préférer les profils différenciés selon la taille (tableaux 2B et 2C). D'autre part, à l'intérieur de ces deux classes de taille, il existe un biais de structure entre l'échantillon restreint des entreprises signataires et la population de l'industrie marqué

---

9 - L'analyse est faite ici au niveau 16 de la NAP pour les six regroupements industriels : voir A. SONNET (1987) pour une analyse aux niveaux 40 et 100.

surtout pour les entreprises de plus de 500 personnes. En effet, 74 % de la valeur ajoutée des GE aidées est concentrée dans deux secteurs, les biens d'équipement professionnels et la construction des véhicules automobiles et autres matériels de transport terrestre alors que ce n'est le cas qu'à hauteur de 36 % pour l'ensemble de l'industrie. La conséquence en est que la comparaison avec l'ensemble de l'industrie ne sera pas toujours adéquate, surtout pour les grandes entreprises.

**TABEAU N° 1**  
**DIFFUSION DES CONVENTIONS FORMATION-ADAPTATION**  
**DANS L'INDUSTRIE EN 1985 (en %)**

- taux de diffusion : nombre d'entreprises signataires parmi les entreprises industrielles de plus de 10 personnes.

SECTEUR D'ACTIVITE		Taux de diffusion (%)		
Code NAP	LIBELLE	Entreprises de 10 pers. et +	Entreprises de 10 à 499 pers.	Entreprises de + de 500 pers.
U03	Production et distribution d'énergie	1,1	0,4	8,0
T04	Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction	33,3	-	33,3
T05	Production de pétrole et de gaz naturel	-	-	-
T06	Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et eau	0,5	0,5	-
U04	Industries des biens intermédiaires	1,3	0,9	13,9
T07	Production de minerais et métaux ferreux, lère transformation de l'acier	2,6	0,5	12,2
T08	Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux	7,4	3,5	27,3
T09	Production de matériaux de construction et minéraux divers	0,6	0,5	5,3
T10	Industrie du verre	1,8	0,8	11,5
T11	Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques	2,6	1,7	10,0
T13	Fonderie et travail des métaux	1,2	0,9	22,5
T21	Industries du papier et du carton	1,6	1,2	11,8
T23	Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques	0,9	0,7	7,8
U05A	Industries des biens d'équipement professionnels	2,3	2,5	20,0
T14	Construction mécanique	1,8	1,3	21,1
T15A	Construction de matériels électriques et électroniques professionnels	2,5	1,7	17,5
T17	Construction navale et aéronautique	11,9	9,2	23,7
U05B	Industries des biens d'équipement ménagers	7,6	3,9	25,8
U05C	Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre	4,6	2,7	23,1
U06	Industries des biens de consommation courante	1,6	1,3	12,1
T12	Parachimie et industrie pharmaceutique	0,6	0,4	2,5
T18	Industries textiles et de l'habillement	2,4	2,2	14,3
T19	Industries du cuir et de la chaussure	2,3	1,8	25,0
T20	Industries du bois et de l'assemblage, industries diverses	1,0	0,8	20,6
T22	Imprimerie, presse, édition	0,8	0,6	11,4
Industrie hors IAA et armement		1,7	1,3	16,0

Source : EAE 1985 - FNE - 1985

(P) = hors armement

\* Hypothèse : toutes les entreprises non retrouvées lors de l'appariement ont moins de 500 salariés.

TABLEAU N° 2A

RESULTATS ECONOMIQUES EN 1984 DES ENTREPRISES SIGNATAIRES (EMPLOYANT PLUS DE VINGT PERSONNES Y COMPRIS LES ENTREPRISES DONT LA TAILLE N'EST PAS SIGNIFICATIVE)

SECT/ ENT	(1) NBR ENT	(2) EFF MOYEN NBR	(3) VANT PPMC %	(4) VANT EFF Kf	(5) PRE PERE VANT %	(6) INV VANT %	(7) EXP CANT %	(8) E.B.F VANT %	(9) PRCAL VANT %	(10) RMC VANT %	(11) CAP INV %	(12) CHAR P1 VANT %	(13) SUBV VANT %
<b>U03 : PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ENERGIE</b>													
S	192	1 481	36,3	838,4	33,4	26,6	8,2	41,0	23,4	8,4	70,4	27,3	3,2
E	3	18 246	40,9	182,2	196,8	43,2	7,8	12,0	- 7,9	- 21,3	- 23,7	20,4	118,7
<b>U04 : INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES</b>													
S	7 330	151	33,9	203,7	71,8	14,8	20,1	22,9	11,1	- 8,1	49,8	28,8	0,5
E	106	1 196	33,5	204,9	78,0	28,9	37,2	15,9	8,8	- 15,4	10,5	31,8	1,4
<b>U05A : INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT PROFESSIONNELS</b>													
S	3 231	192	44,8	216,1	74,2	9,4	39,4	22,8	15,9	8,8	148,9	9,8	0,8
E	129	2 120	43,8	229,8	73,9	9,6	39,2	22,3	16,5	- 1,4	219,1	12,4	1,0
<b>U05B : INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT MENAGERES</b>													
S	137	513	37,7	153,1	78,3	12,7	24,9	18,8	9,5	- 5,1	49,1	9,3	0,3
E	12	1 010	33,9	144,8	83,8	18,1	20,1	11,2	- 1,0	- 11,3	- 4,1	14,5	1,3
<b>U05C : CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES ET AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT TERRESTRE</b>													
S	688	651	29,6	165,3	85,8	14,6	34,0	8,3	- 5,6	- 19,8	- 42,5	20,5	0,2
E	36	7 748	28,4	189,4	87,7	17,8	38,4	8,8	- 12,1	- 27,5	- 48,2	26,4	0,2
<b>U06 : INDUSTRIES DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE</b>													
S	9 455	105	37,9	167,9	74,8	8,1	18,7	20,9	14,9	2,5	115,2	8,7	0,4
E	153	488	38,8	135,1	84,8	9,7	22,7	18,9	0,7	- 8,2	- 20,1	12,1	0,6
TND	23 833	- 170	36,8	224,1	86,2	14,4	24,5	24,9	14,1	- 2,5	78,6	16,8	1,1
TOT E	439	1 815	34,4	189,3	82,5	15,7	38,8	15,8	5,3	- 13,8	33,4	20,4	3,2

S : SECTEUR  
E : ENTREPRISES SIGNATAIRES

Source : IAE 84

TABLEAU N° 2B

RESULTATS ECONOMIQUES EN 1984 DES ENTREPRISES SIGNATAIRES  
(EMPLOYANT DE 20 A 499 PERSONNES)

SECT/ ENT	(1) NBR ENT	(2) EPT MOYEN NBR	(3) VANT PPMC %	(4) VANT EFF KP	(5) FRS PERE VANT %	(6) INV/ VANT %	(7) EXP CMNT %	(8) E. S. E VANT %	(9) EBEAL VANT %	(10) RMC VANT %	(11) CAP INV %	(12) CNAR PE VANT %	(13) SUBV VANT %
<b>U00 : PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ENERGIE</b>													
B	165	93	30,3	458,4	37,4	23,2	2,1	30,3	52,1	13,7	169,0	11,0	0,2
E	1	290	70,5	494,0	55,7	27,6	-	37,0	19,0	0,00	65,4	21,4	-
<b>U04 : INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES</b>													
B	6 995	75	36,6	100,6	71,4	10,7	16,7	23,5	15,9	- 2,6	113,1	0,5	0,2
E	60	107	31,4	157,0	06,6	11,6	24,0	6,9	- 4,5	- 10,9	- 34,0	13,9	0,1
<b>U05A : INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT PROFESSIONNELS</b>													
B	4 059	76	45,2	171,7	79,7	6,9	21,9	16,2	9,6	0,4	104,0	7,2	0,0
E	71	191	45,3	152,2	06,2	0,3	21,3	0,5	1,9	- 0,0	40,3	12,7	0,5
<b>U05B : INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT MENAGERS</b>													
B	105	116	39,0	153,5	75,4	10,5	19,2	20,4	15,9	- 1,3	00,3	7,3	0,4
E	4	200	43,5	120,5	09,2	10,4	15,0	7,7	- 2,9	- 10,0	- 30,9	19,2	1,9
<b>U05C : CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES ET AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT TERRESTRE</b>													
B	594	102	39,4	147,2	00,6	0,6	10,0	15,1	7,3	- 2,6	50,0	0,1	0,3
E	10	222	40,9	145,1	94,1	6,7	15,1	1,2	- 11,0	- 26,9	- 109,2	12,1	0,3
<b>U06 : INDUSTRIES DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE</b>													
B	0 522	77	40,1	153,6	76,4	7,5	14,2	19,2	12,0	2,0	112,0	7,4	0,5
E	113	140	44,1	123,4	03,3	9,7	17,4	13,0	6,4	- 2,4	35,0	7,0	0,0
IND	21 240	77	39,7	169,4	74,5	8,9	16,5	20,7	13,9	- 2,0	112,9	7,0	0,4
TOT E	272	171	40,2	144,3	05,5	9,9	20,5	9,4	0,0	- 0,2	9,4	11,7	0,5

B : SECTEUR  
E : ENTREPRISES SIGNATAIRES

TABLEAU N° 2C

RESULTATS ECONOMIQUES EN 1984 DES ENTREPRISES SIGNATAIRES  
(EMPLOYANT PLUS DE 500 PERSONNES)

SECT/ ENT	(1) NBR ENT	(2) EFF MOYEN NBR	(3) VAHT PPMC %	(4) VAHT EFF KF	(5) FRS PERS VAHT %	(6) INV VAHT %	(7) EXP CAHT %	(8) E D E VAHT %	(9) PBCAI VAHT %	(10) RNC VAHT %	(11) CAP INV %	(12) CHAFI VAHT %	(13) SUBV VAHT %
<b>U03 : PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ENERGIE</b>													
S	25	10 725	37,1	644,1	33,3	27,0	0,7	41,3	22,4	- 0,2	74,9	20,2	3,4
E	2	15 221	40,0	90,4	203,7	44,0	0,0	11,6	- 9,2	- 22,4	- 26,4	30,9	124,6
<b>U04 : INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES</b>													
S	332	1 760	32,2	224,3	72,1	16,4	35,0	22,4	7,6	- 4,6	20,1	20,2	0,9
E	46	2 512	33,7	209,6	70,4	20,0	30,1	16,6	9,9	- 15,7	11,9	32,2	1,5
<b>U05A : INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT PROFESSIONNELS</b>													
S	207	2 104	44,1	241,0	72,0	10,4	41,0	24,5	10,3	0,6	150,0	10,9	1,0
E	57	4 526	43,7	233,1	73,4	9,7	39,0	22,0	19,1	- 1,3	223,7	12,4	1,0
<b>U05B : INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT MENAGERS</b>													
S	31	1 966	37,4	153,1	70,9	13,1	26,2	15,9	0,0	- 6,0	43,3	9,0	0,3
E	0	1 411	33,4	146,0	03,4	10,6	20,7	11,4	- 0,9	- 11,4	- 3,2	14,0	1,3
<b>U05C : CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES ET AUTRES MATERIELS</b>													
S	70	4 956	20,0	167,9	06,5	15,4	35,5	7,4	- 7,2	- 21,3	- 50,3	22,2	0,2
E	10	15 274	26,3	169,0	07,6	17,1	30,6	6,0	- 12,1	- 27,5	- 60,0	26,6	0,2
<b>U06 : INDUSTRIES DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE</b>													
S	200	1 121	30,2	100,5	74,0	9,1	22,0	21,3	15,3	2,3	105,6	9,9	0,3
E	34	1 710	30,4	137,6	05,5	9,6	24,5	10,0	- 0,5	- 9,5	- 33,3	13,0	0,6
IND	1 033	2 169	36,3	262,9	62,6	17,1	27,9	26,6	13,0	- 4,9	63,0	21,0	1,5
TOT E	165	4 535	34,2	192,0	02,3	16,0	37,5	15,2	5,5	- 13,2	33,0	20,0	3,4

S : SECTEUR  
E : ENTREPRISES SIGNATAIRES

Source : SAE 84

Par rapport à leur espace économique de référence, caractéristiques structurelles comparables

Les PME signataires ne semblent pas être décalées par rapport aux autres PME de l'industrie avec un taux de valeur ajoutée de 40,2 % (par rapport à 39,7 %), un taux d'investissement de 9,9 % (par rapport à 8,9 %) et une part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger de 20,5 % (par rapport à 16,5 %) (colonnes 3, 6, 7). Toutefois, pour ce dernier indicateur, le caractère plus élevé est ambivalent car il révèle également une plus grande exposition à la conjoncture internationale et à ses aléas <sup>(10)</sup>.

L'interprétation est beaucoup plus malaisée pour les GE. En effet, la différence de structure entre l'échantillon étudié et la population de l'industrie ne permet pas de se fier au comportement moyen du total des entreprises signataires et oblige à une analyse pour chaque secteur. Les GE des industries des biens d'équipement professionnels sont celles qui ont relativement le moins de tonus par rapport à leur secteur, même si elles ne s'en écartent pas énormément, tant au niveau de la valorisation de la production, de l'effort d'investissement que de la capacité à exporter (respectivement 43,7 % par rapport à 44,1 %, 9,7 % par rapport à 10,4 %, 39,8 % par rapport à 41,0 %). L'inverse est vrai pour les GE des industries de biens de consommation courante dont les performances pour ces trois indicateurs sont légèrement meilleures que celles de leur secteur.

---

<sup>10</sup> - Surtout quand on sait que les pays en voie de développement, principalement les pays du Maghreb et de l'Afrique Noire, représentent un débouché important pour l'industrie française (27 % des exportations en 1984 et même plus de 50 % dans six branches hors armement : la pharmacie, la fonderie, le matériel électrique, le matériel ferroviaire, l'aéronautique et la construction navale), comme le souligne M. DELATTRE (1986).



**En conclusion,** les caractéristiques structurelles des entreprises signataires ne s'avèrent pas différentes de celles de leur secteur d'appartenance <sup>(11)</sup> avec toutefois une réalisation plus importante du CA à l'étranger et un effort d'investissement plus marqué sauf pour les GE des industries de biens d'équipement professionnel et les PME des industries des biens d'équipement ménagers et de la construction automobile.

#### **Productivité du travail moindre...**

La moindre productivité du travail (colonne 4) s'affiche nettement tant pour les PME que les GE, sauf pour l'unique PME signataire du secteur de la production et distribution d'énergie et les GE signataires de la construction automobile.

#### **Frais de personnels plus lourds...**

Par contre les frais de personnels sont plus lourds pour toutes les entreprises signataires (colonne 5) : 85,5 % de la valeur ajoutée pour les PME signataires par rapport à 74,5 % pour l'ensemble des PME (respectivement 82,3 % et 62,6 % pour les GE).

#### **Fragilité financière...**

Les entreprises signataires se distinguent toutes par un poids des charges financières plus important que la moyenne de leur secteur (colonne 12). Pour les PME signataires, les charges représentent 11,7 % de leur valeur ajoutée alors qu'elles ne s'élèvent qu'à 7,8 % pour l'ensemble des PME industrielles. Pour les GE signataires, on pourrait retenir la conclusion inverse en regardant uniquement le taux moyen de l'ensemble des GE signataires qui est moins élevé que celui de l'ensemble des GE de l'industrie (respectivement 20,8 % et 21,0 %). L'explication est mécanique et réside dans le biais de structure sectorielle des entreprises signataires signalé plus haut : le secteur

---

<sup>11</sup> - Les structures d'emploi, autre caractéristique structurelle, ne distinguent pas non plus les entreprises signataires des autres entreprises du secteur (SONNET (1987)).

des biens d'équipement professionnels est sur-représenté alors qu'il a l'endettement relatif le moins élevé des GE signataires (12,4 % de la valeur ajoutée).

#### Recours plus important aux aides de l'Etat...

L'indicateur disponible dans l'EAE, les subventions d'exploitation, ne révèle qu'une toute petite facette des aides de l'Etat aux entreprises (colonne 13). Elles ne dépassent jamais d'ailleurs 2 % de la valeur ajoutée sauf pour les industries de production et distribution d'énergie marquées par des subventions massives dans les charbonnages. Pour certains secteurs, celui des biens d'équipement ménagers et celui des biens de consommation courante, ainsi que pour les GE produisant des biens intermédiaires, on peut toutefois retenir l'idée que ce sont les entreprises déjà subventionnées qui reçoivent les aides du FNE en matière de formation et d'adaptation professionnelles. Cet effet d'entraînement des aides apparaîtra également au moment de l'analyse du comportement de formation continue.

#### Moins bons résultats économiques...

Au vu de la batterie d'indicateurs de résultat (colonnes 8, 9, 10, 11,) les entreprises signataires connaissent toutes des résultats moins bons que ceux de leur secteur et de leur classe de taille d'appartenance. Seules les GE des industries des biens intermédiaires et des biens d'équipement professionnels arrivent, grâce à leurs produits financiers, à une meilleure performance en termes de profit brut que leur secteur, qui disparaît d'ailleurs quand on se place au niveau du résultat net comptable.

Nous avons par ailleurs calculé que 49 % des entreprises signataires étaient dans le "rouge" en termes de résultat net comptable alors que ce n'est le cas que pour 18 % des entreprises industrielles. Ces résultats négatifs touchent de plus en plus d'entreprises signataires au fur et à mesure que l'on passe du résultat d'exploitation au résultat comptable : ainsi 25 % ont un taux de marge négatif, 38 % un taux de profit brut négatif, 36 % une capacité d'autofinancement négative et 49 % un résultat net comptable

négatif. La comparaison des deux derniers résultats, qui diffèrent uniquement dans le comportement des entreprises en termes de provision, d'amortissement et de cession, est intéressante car elle révèle que pour 13 % d'entre elles les pertes comptables ne sont pas directement liées à l'exercice de 1984.

Remarquons, en conclusion, que s'il est vrai que les entreprises signataires vont globalement moins bien que la moyenne de leur secteur, 51 % d'entre elles dégagent malgré tout des bénéfices comptables.

### Détérioration plus marquée de leur situation économique

Même si les entreprises signataires apparaissent en moins bonne position en 1984 que la moyenne de leur secteur, encore faut-il, pour qu'elles soient cas d'intervention du FNE, que leurs performances ne se soient relativement pas plus améliorées en 1985, au moment de l'obtention de l'aide. Quelques indicateurs vont nous montrer que globalement ce n'est pas le cas.

Le graphique 2 et le tableau 3 montrent la diversité d'évolution économique des entreprises signataires. Les PME signataires se montrent dans l'ensemble plus dynamiques que les GE signataires en termes d'emploi, d'activité, d'exportation et de résultat économique <sup>(12)</sup>. Seul leur effort d'investissement reste peu marqué sauf dans le secteur de la construction automobile.

---

<sup>12</sup> - Ce constat est fait également pour l'ensemble des PME face aux GE pour la période 1977-1984. AMAR (1987).

TABLEAU N° 3

EVOLUTION 1985/1984 DES RESULTATS ECONOMIQUES DES GE ET PME SIGNATAIRES  
En indice base 100 en 1984 (sauf mention contraire)

SBCT/ ENTR	EFFECTIFS AU 31/12	CHIFFRE D'AFFAIRES	CANT EFF	EXPORTATION CANT	INV TOTAUX	INV CANT	RESULTAT	RET. COMPTABLE
							1984	CAIT 1985
							%	%
<b>U03 : PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ENERGIE</b>								
S	98	107	110	106	103	96	+ 0,1	+ 0,9
PME	85	98	115	-	103	105	+ 0,0	+ 0,0
GE	97	95	109	52	91	96	- 8,6	+ 16,6
<b>U04 : INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES</b>								
S	96	106	110	99	121	114	- 1,7	+ 0,1
PME	96	109	114	95	103	95	- 2,7	+ 1,2
GE	92	104	112	100	133	128	- 2,1	+ 0,3
<b>U05A : INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT PROFESSIONNELS</b>								
S	97	108	111	100	124	115	0,0	+ 1,6
PME	96	112	116	117	104	93	+ 1,2	+ 3,7
GE	98	105	107	97	119	113	- 0,3	+ 1,6
<b>U05B : INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT MENAGERS</b>								
S	97	104	107	108	125	124	- 1,1	0,0
PME	94	103	109	153	110	107	- 4,1	- 7,7
GE	85	91	107	111	91	100	- 3,2	- 2,3
<b>U05C : CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES ET AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT TERRESTRE</b>								
S	92	106	115	98	114	108	- 5,1	- 3,8
PME	99	108	108	125	255	237	- 0,4	- 0,6
GE	91	106	116	98	109	103	- 6,7	- 5,6
<b>U06 : INDUSTRIES DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE</b>								
S	97	108	112	101	110	101	+ 1,0	+ 1,2
PME	95	110	116	101	67	61	+ 0,3	+ 1,0
GE	91	104	115	98	115	110	- 3,0	- 2,0
INDUSTRIE	96	107	111	100	113	105	- 0,8	+ 0,3
PME	96	110	115	103	100	91	- 0,5	+ 1,5
GE	93	105	112	90	117	112	- 3,0	- 1,9

S : secteur

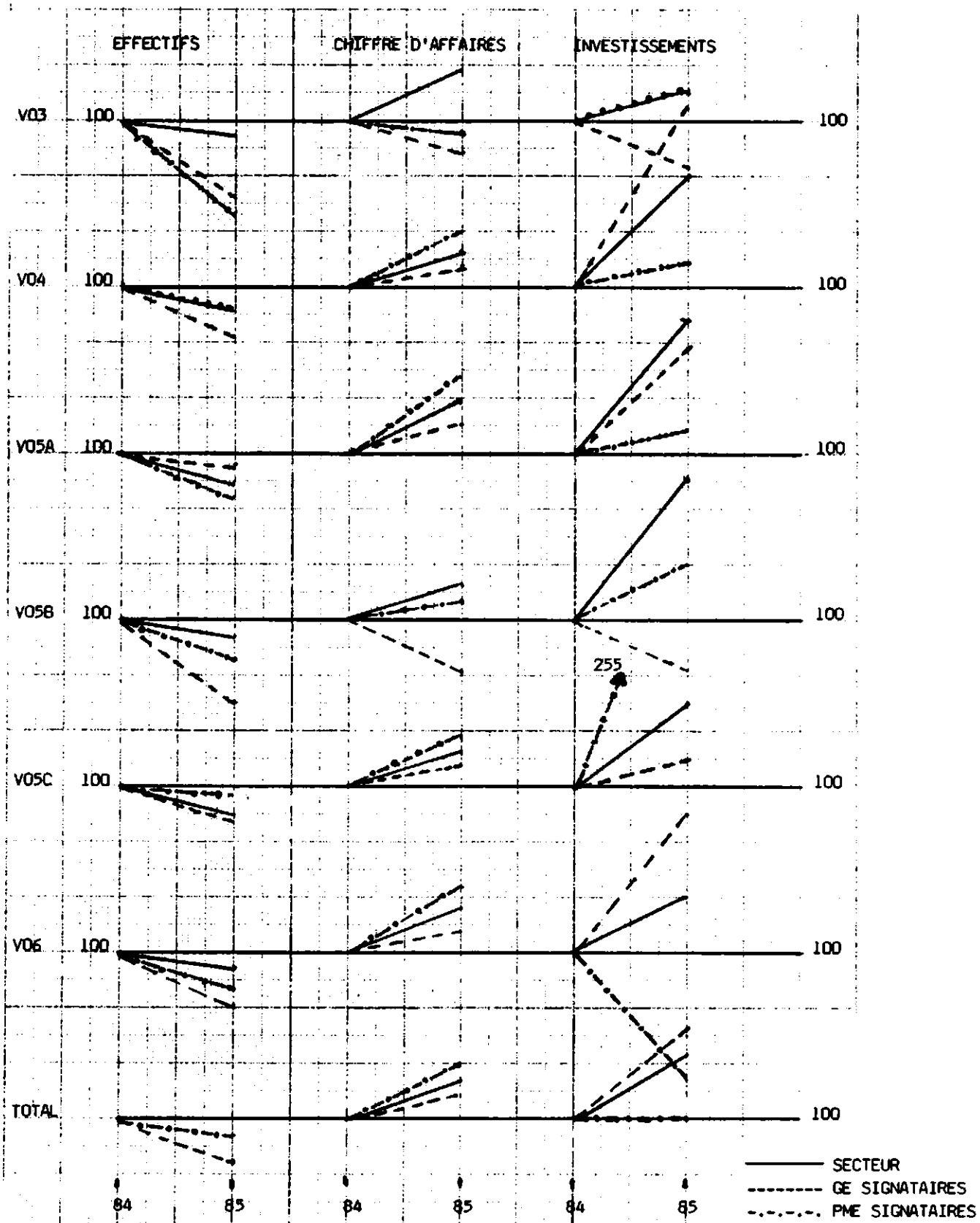
PME : entreprises de 20 à 499 personnes

GE : entreprises de plus de 500 personnes

SOURCE : EAE 1984-1985

GRAPHIQUE N° 2

EVOLUTION 1984/1985 DES RESULTATS ECONOMIQUES DES ENTREPRISES SIGNATAIRES  
(PME ET GE PAR RAPPORT A LEUR SECTEUR) (1984 = 100)



Les contreperformances des GE se traduisent de façon la plus visible par leur incapacité à dégager globalement un bénéfice net comptable au contraire des PME (perte de 1,9 % pour les GE et gain de 1,5 % pour les PME). Les GE sont plus souvent confrontées à des nécessités d'investissement accompagnées de réduction d'effectifs, surtout dans le secteur des biens intermédiaires, des biens d'équipement ménager et des biens de consommation courante.

### COMPORTEMENT EN MATIERE DE FORMATION CONTINUE

Commençons par brosser le tableau d'ensemble. Les entreprises signataires dépensent légèrement plus que la moyenne de l'industrie en termes de formation professionnelle continue (2,6 % par rapport à 2,3 % pour l'ensemble de l'industrie). Cet effort financier des entreprises signataires connaît une dispersion très grande : 29 % se retrouvent en-dessous de l'obligation légale de 1,1 %, 25 % au-dessus de 2,1 % et les taux extrêmes vont de 0,1 % à 8,1 %. De plus, 28 % des entreprises bénéficiaires en 1985 de conventions de formation et d'adaptation du FNE avaient déjà reçu en 1984 des aides de l'Etat à la formation, qu'elles ont dû déduire de leurs dépenses déclarées. Nous retrouvons ici l'effet d'entraînement des aides déjà relevé pour les subventions d'exploitation.

La dispersion énorme des données financières qui ressort de ce panorama d'ensemble incite à ne pas parler d'un comportement moyen <sup>(13)</sup> en

---

<sup>13</sup> - C'est en considération de ce constat habituellement dressé de diversité des comportements de formation continue que l'on doit situer l'apport de la typologie sectorielle dans l'industrie proposée par JL. DAYAN, JP. GEHIN et E. VERDIER (1986). Cette typologie basée sur le rapprochement des données de formation continue, de qualification et de performances économiques des secteurs industriels dégage quatre comportements-types les "monopoles", les "surendettés", les "secteurs à forte technicité des produits" et les "industries à faible qualification ouvrière". Chacun d'eux correspond à un mode spécifique d'intervention de la formation continue dans les processus d'ajustement économique.

distinguant celui des GE de celui des PME (14) : l'ensemble des GE signataires dépensent 2,6 % de leur masse salariale pour la formation professionnelle de leur salariés, beaucoup plus que les PME qui n'arrivent à dégager que 1,5 % (tableau 4).

TABLEAU N° 4

COMPORTEMENT EN 1984 DES ENTREPRISES SIGNATAIRES DE  
L'INDUSTRIE EN MATIERE DE FORMATION CONTINUE

Entreprises de 200 à 499 personnes						Entreprises de plus de 500 personnes				
	Tx de particip. financ. %	Tx d'accès à la form. %	Espéran. de form. (heures)	Dépenses par salarié (F)	Durée moyenne de formation (heures)	Tx de particip. financ. %	Tx d'accès à la form. %	Esp. de form. (heures)	Dép. par salarié (F)	durée moyenne de formation (heures)
<b>U03 : PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ENERGIE</b>										
S	2,19	20,0	12	2 643	44	5,80	42,9	29	7 582	68
E	3,07	25,4	19	4 800	77	4,46	39,7	16	4 782	40
<b>U04 : INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES</b>										
S	1,28	13,0	6	1 148	48	2,38	27,8	17	2 592	60
E	1,73	20,1	10	1 533	91	2,40	27,8	17	2 712	60
<b>U05A : INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT PROFESSIONNELS</b>										
S	1,23	12,8	6	1 179	45	1,95	24,2	15	2 210	60
E	1,38	14,5	8	1 327	50	2,99	31,7	20	3 549	64
<b>U05B : INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT MENAGERS</b>										
S	1,4	13,9	6	1 331	46	3,62	34,1	23	4 232	69
E	1,10	8,6	2	896	28	1,85	22,5	12	1 654	54
<b>U05C : CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES ET AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT TERRESTRE</b>										
S	1,18	12,1	7	991	54	2,08	22,4	15	2 086	68
E	1,28	13,9	9	1 130	66	2,19	24,0	17	2 269	71
<b>U06 : INDUSTRIES DES BIENS DE CONSOMMATION COURANTE</b>										
S	1,24	10,2	5	1 012	48	1,89	23,9	11	1 803	46
E	1,47	12,7	8	1 128	61	1,65	21,1	12	1 359	59
IND	1,27	12,0	6	1 118	48	2,92	29,6	18	3 217	63
TOT E	1,51	15,1	9	1 316	58	2,59	27,6	18	2 800	64

S : Secteur  
E : Entreprises signataires

Source : 24.83 - 84

14 - D'autant plus qu'il y a une surreprésentation dans l'échantillon apparié des entreprises de plus de 500 personnes. Voir encadré.

Pourtant, constatation importante, les PME signataires consentent un effort supérieur à celui de l'ensemble des PME dont le taux n'est que de 1,3 %. D'autres indicateurs de formation continue vont dans le même sens :

- 15 % de leurs salariés ont accès à un stage (par rapport à 12 %), avec un taux d'accès uniformément plus élevé surtout pour les catégories les plus qualifiées ;
- l'espérance de formation pour les salariés est de 9 heures (par rapport à 6 heures) ;
- les dépenses par salarié sont de 1.316 F (par rapport à 1.118 F) ;
- la durée moyenne de formation par stagiaire est en moyenne de 58 heures, 10 heures de plus que la moyenne des PME.

Il n'y a que dans le secteur des biens d'équipement ménagers que les PME signataires dépensent moins et ne dépassent pas le plancher légal de 1,1 %.

Par contre les GE signataires sont dans une situation inverse : elles dépensent en moyenne moins que leur secteur avec un taux de participation financière de 2,6 % par rapport à 2,9 % pour l'ensemble, des dépenses par salarié plus faibles (2.800 F par rapport à 3.127 F), les autres indicateurs étant très proches de ceux de l'ensemble de l'industrie. Certaines GE signataires ne rentrent pas dans ce tableau d'ensemble et dépensent plus que la moyenne on les retrouve dans le secteur des industries des biens intermédiaires, le secteur des biens d'équipement professionnels et celui de la construction automobile.



## IMPACT QUANTITATIF DE L'AIDE EN TERMES DE FORMATION

A partir de cette connaissance des caractéristiques socio-économiques des entreprises aidées, il est possible et éclairant de comparer l'impact des conventions selon la taille et le secteur. Il faut rappeler que l'analyse du dispositif se place au niveau de l'entreprise aidée : l'aide peut dès lors représenter beaucoup pour un établissement d'une grande entreprise pour laquelle elle compte peu globalement.

### Diversité des termes de l'aide...

Tout d'abord, les termes de l'aide sont-ils les mêmes qu'une entreprise soit une PME ou une GE ? En moyenne, une entreprise de plus grande taille bénéficie d'un traitement plus avantageux - 37 F de dépense horaire, 9 024 F et 241 heures par bénéficiaire - sans que la différence ne soit trop marquée par rapport à une PME - 35 F de dépense horaire, 8 339 F et 235 heures par bénéficiaire (tableau 5).

L'examen détaillé secteur par secteur nuance cette inégalité de traitement et fait ressortir l'hétérogénéité du dispositif. On retrouve tous les cas de figure : en nous basant sur le taux horaire, il y a le cas de traitement identique des PME et des GE de l'Industrie du Papier et du Carton (55 F), le cas de traitement nettement plus favorable des PME de la production de matériaux de construction et minéraux divers (60 F par rapport à 34 F) et le cas inverse pour les PME de la production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux (18 F par rapport à 30 F).

### Mais rééquilibrage en faveur des PME

Quant à l'impact des conventions, d'une manière générale, il a été appréciable pour les entreprises aidées : 3,4 % de leurs salariés ont bénéficié d'un stage, l'aide représente 0,3 % de la masse salariale et 11,7 % des dépenses propres de formation des entreprises (tableau 6). Ce sont trois secteurs des industries de biens de consommation courante qui en bénéficient le plus

les industries du bois et de l'ameublement, les industries du cuir et de la chaussure, et l'imprimerie, la presse et l'édition.

Ce qui frappe le plus à la lecture du tableau 6, c'est la différence d'impact selon la taille des entreprises : -pour les PME, le montant de l'aide est un petit peu plus élevé que leur propre effort de formation (111,6 %) alors qu'il représente 9 % de celui des grandes entreprises, et touche 18 % de leur personnel pour 3 % pour les grandes entreprises. L'indicateur le plus intéressant est la part que représente l'aide du FNE dans la masse salariale des entreprises signataires car il est directement comparable à l'effort propre de formation des entreprises estimé par le taux de participation financière donné au tableau 4. Le graphique 3 rapproche ces deux taux et illustre un résultat important de l'analyse : le financement public tend à rééquilibrer les taux de participation entre grandes et petites entreprises. En effet, avant son attribution (côté gauche), les PME dépensent légèrement plus que leur secteur mais nettement moins que les GE signataires : elles consacrent en moyenne 1,5 % de leur masse salariale à la formation pour 3,2 % pour les GE. la prise en compte des subventions du FNE (côté droit) déplace les taux des PME vers la droite sans changer nettement ceux des GE : le taux moyen des PME s'élève à 3,2 % et dépasse celui des GE qui n'est que de 2,6 %. Ce déplacement est très accentué pour les PME des industries des biens de consommation des biens intermédiaires et des biens d'équipement professionnels.

L'aide peut en définitive servir de levier de la formation continue dans les PME. Elle permet à ces entreprises non seulement de franchir des seuils de financement qu'elles n'auraient pu atteindre en comptant uniquement sur leurs propres ressources. Elle pourrait de plus avoir une action démultipliée sur leurs pratiques de formation qui échappent souvent à l'obligation légale car elles sont diffuses, peu formalisées, directement connectées au processus de production et à la mise en oeuvre concrète du travail ce qui est cohérent avec leurs caractéristiques générales et leurs positions sur les marchés des produits et du travail (GEHIN 1986).

\* \* \* \* \*

GRAPHIQUE N° 3

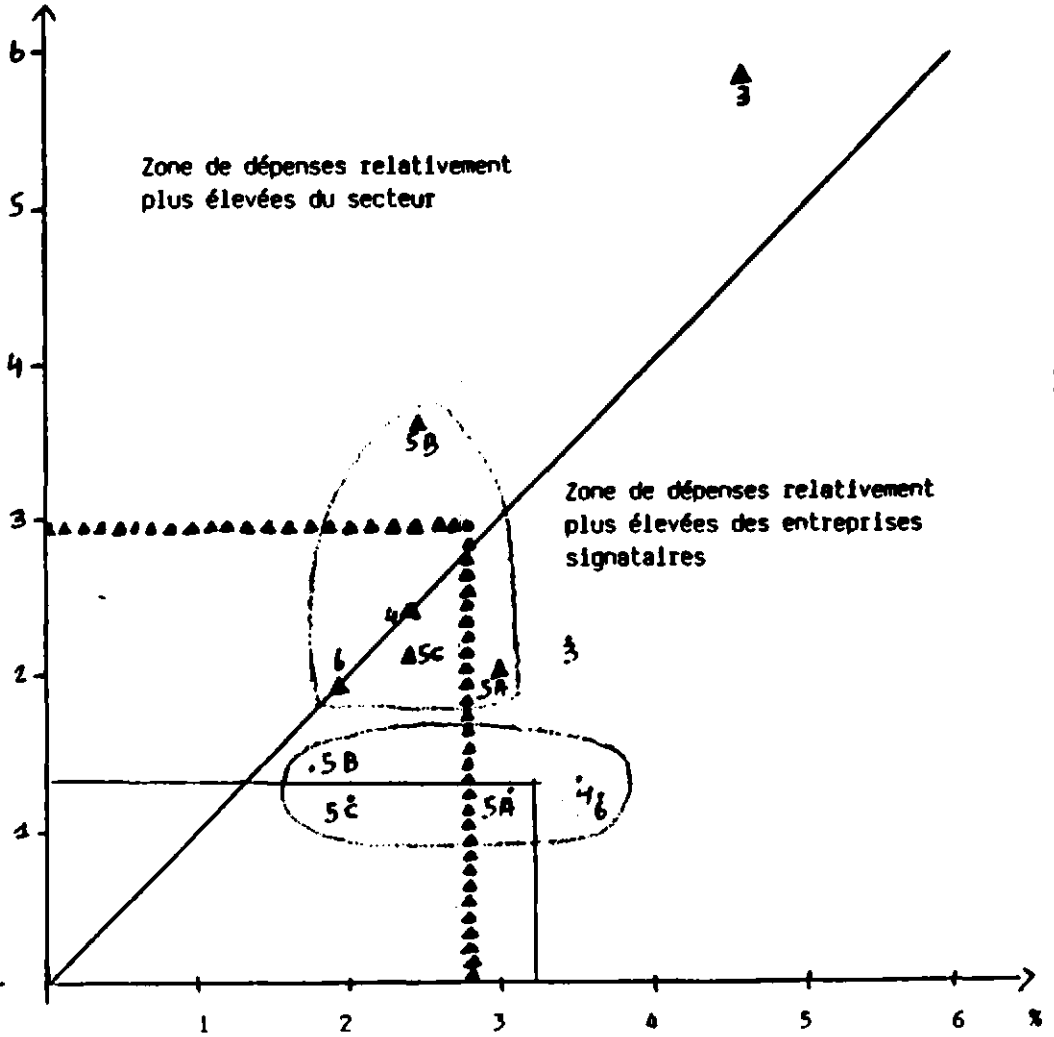
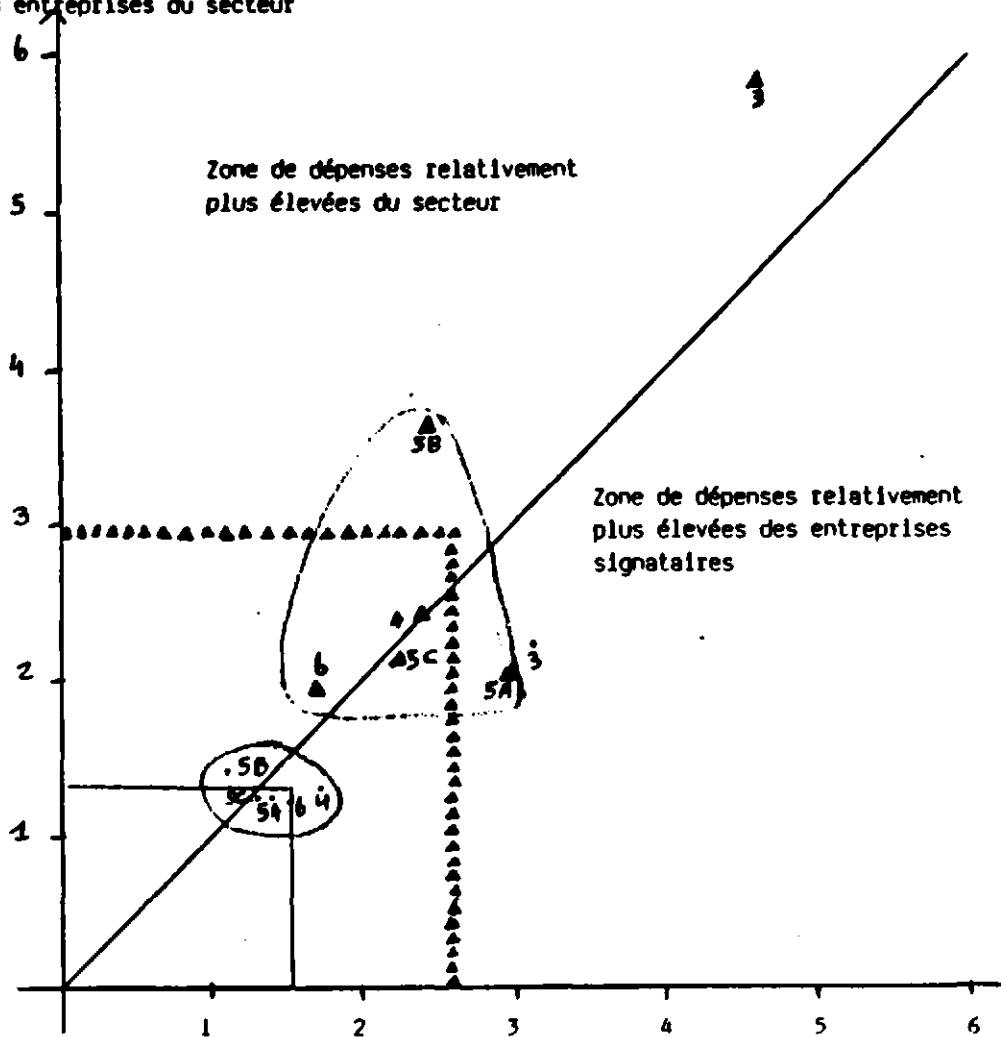
IMPACT DE L'AIDE EN MATIERE DE DEPENSES DE FORMATION

Entreprises de 500 salariés et plus ▲  
 Entreprises de 20 à 499 salariés ●

3 Production et distribution d'énergie  
 4 Biens intermédiaires  
 5 A Biens d'équipement professionnels

5 B Biens d'équipement ménagers  
 5 C Véhicules automobiles  
 6 biens de consommation courante

Taux de participation  
 des entreprises du secteur



Taux de participation  
 des entreprises  
 signataires

SANS L'AIDE

AVEC L'AIDE

TABLEAU N° 5

## DEPENSES RELATIVES PREVUES PAR LES CONVENTIONS A CHARGE DU FNE

SECTEUR D'ACTIVITE		Entreprises de 20 à 499 personnes			Entreprises de plus de 500 personnes			Entreprises de 20 personnes y compris les hors taille		
Code NAP	LIBELLE	Dépense horaire (F)	Dépense par bénéf. (F)	Nbre d'h par bénéf.	Dépense horaire (F)	Dépense par bénéf. (F)	Nbre d'h. par bénéf.	Dépense horaire (F)	Dépense par bénéf. (F)	Nbre d'h. par bénéf.
U03	Production et distribution d'énergie	33	15 132	456	18	11 147	625	19	11 416	614
T04	Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction	-	-	-	18	11 147	625	18	11 147	625
T05	Production de pétrole et de gaz naturel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
T06	Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et eau	33	15 132	456	-	-	-	33	15 132	456
U04	Industries des biens intermédiaires	35	12 116	346	44	6 301	144	41	7 163	174
T07	Production de minerais et métaux ferreux, 1ère transformation de l'acier	26	4 826	187	53	6 743	126	53	6 729	127
T08	Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux	18	8 910	436	30	3 286	111	29	3 354	114
T09	Production de matériaux de construction et minéraux divers	60	27 461	455	34	7 569	225	41	10 562	260
T10	Industrie du verre	-	-	-	59	7 759	131	59	7 759	131
T11	Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques	25	9 826	390	32	9 062	285	30	9 183	302
T13	Fonderie et travail des métaux	33	12 865	385	43	6 733	155	38	8 597	228
T21	Industries du papier et du carton	55	9 661	175	55	6 619	120	55	7 984	144
T23	Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques	60	7 372	122	47	6 783	143	48	6 831	141
U05A	Industries des biens d'équipement professionnels	41	10 552	258	37	11 959	319	38	11 636	305
T14	Construction mécanique	48	11 586	243	36	13 835	384	38	13 218	338
T15A	Construction de matériels électriques et électroniques professionnels	29	8 292	282	42	9 646	231	39	9 364	241
T17	Construction navale et aéronautique	58	14 780	253	33	14 070	427	36	14 186	399
U05B	Industries des biens d'équipement ménagers	30	3 772	127	39	6 106	158	38	5 922	156
U05C	Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre	35	10 667	300	38	11 528	305	41	11 507	305
U06	Industries des biens de consommation courante	32	5 993	186	28	5 179	182	31	5 632	185
T12	Parachimie et industrie pharmaceutique	58	4 198	73	26	19 526	754	39	6 069	156
T18	Industries textiles et de l'habillement	29	5 282	183	21	3 735	178	25	4 493	186
T19	Industries du cuir et de la chaussure	32	6 515	203	27	10 516	384	31	7 311	240
T20	Industries du bois et de l'ameublement, industries diverses	32	8 376	260	47	6 571	145	36	7 827	220
T22	Imprimerie, presse, édition	44	5 582	121	48	7 163	147	38	6 308	135
	Industrie hors IAA et armement	35	8 339	235	37	9 024	241	37	8 870	240

TABLEAU N° 6  
IMPACT DES CONVENTIONS PAR SECTEUR

SECTEUR D'ACTIVITE		Entreprises de 20 à 499 personnes			Entreprises de plus de 500 personnes			Entreprises de plus 20 personnes		
Code NAP	LIBELLE	Stage FNE Effect. (%)	Aide FNE/ masse sal. (%)	Aide FNE/ Dépense de Forma. (%)	Stage FNE Effec. (%)	Aide FNE/ masse sal. (%)	Aide FNE / Dépense de Forma. (%)	Stage FNE Effect. (%)	Aide FNE/ masse sal. (%)	Aide FNE / Dépense de Forma. (%)
U03	Production et distribution d'énergie	3,3	0,3	9,1	0,4	0,0	1,2	0,4	0,1	1,3
T04	Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction	-	-	-	0,4	0,0	1,2	0,4	0,0	1,2
T05	Production de pétrole et de gaz naturel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
T06	Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et eau	3,3	0,3	9,1	-	-	-	3,3	0,3	9,1
U04	Industries des biens intermédiaires	13,5	1,8	105,6	5,7	0,3	13,7	6,2	0,4	17,5
T07	Production de minerais et métaux ferreux, 1ère transformation de l'acier	5,3	0,4	33,0	9,0	0,6	22,6	8,9	0,6	22,6
T08	Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux	4,4	0,4	30,7	3,7	0,1	3,7	3,7	0,1	3,8
T09	Production de matériaux de construction et minéraux divers	5,6	1,6	118,9	7,0	0,6	42,2	6,7	0,8	56,4
T10	Industrie du verre	-	-	-	10,4	0,6	22,9	10,4	0,6	22,9
T11	Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques	15,2	1,2	68,1	5,0	0,4	16,4	5,6	0,5	18,8
T13	Fonderie et travail des métaux	17,2	2,6	185,7	5,4	0,4	17,4	6,8	0,6	29,7
T21	Industries du papier et du carton	12,4	1,3	43,2	2,6	0,1	7,8	4,0	0,3	14,1
T23	Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques	3,8	0,3	15,9	10,2	0,7	43,3	8,9	0,6	37,3
U05A	Industries des biens d'équipement professionnels	14,5	1,7	125,7	2,0	0,2	7,2	2,6	0,3	9,1
T14	Construction mécanique	15,3	1,9	135,5	6,3	0,8	37,9	7,3	0,9	44,5
T15A	Construction de matériels électriques et électroniques professionnels	16,3	1,6	112,6	1,4	0,1	3,7	1,8	0,1	4,6
T17	Construction navale et aéronautique	7,1	1,4	113,9	1,0	0,1	4,6	1,2	0,1	5,5
U05B	Industries des biens d'équipement ménagers	12,6	0,6	50,2	8,2	0,6	32,7	8,4	0,6	33,3
U05C	Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre	5,6	0,7	53,8	2,0	0,2	10,3	2,0	0,2	10,5
U06	Industries des biens de consommation courante	25,7	2,1	142,0	4,8	0,3	19,5	8,8	0,6	40,0
T12	Parachimie et industrie pharmaceutique	40,1	1,2	67,2	1,0	0,2	10,2	7,1	0,4	21,1
T18	Industries textiles et de l'habillement	20,4	1,7	125,7	4,3	0,2	12,7	7,1	0,4	26,3
T19	Industries du cuir et de la chaussure	39,5	4,0	327,6	2,1	0,3	24,3	8,8	0,9	71,6
T20	Industries du bois et de l'ameublement, industries diverses	35,0	4,0	198,3	7,1	0,7	62,7	14,7	1,6	119,5
T22	Imprimerie, presse, édition	27,7	1,3	94,3	13,3	0,8	51,4	17,7	0,9	63,1
	Industrie hors IAA et armement	17,6	1,7	115,7	2,8	0,2	9,3	3,4	0,3	11,7

Cet essai de caractérisation des entreprises signataires de conventions de formation et d'adaptation du FNE débouche sur un constat important : la force de l'impact de ce dispositif apparaît surtout pour les PME en leur permettant de dépenser en formation autant que les entreprises de plus grande taille. Pourtant peu de PME bénéficient de cette aide, souvent uniquement parce qu'elles ne disposent ni d'une information ni de structures suffisantes pour négocier avec l'administration. Les pouvoirs publics conscients du dynamisme notable des PME en matière d'emploi, les créations nettes d'emploi se situant souvent uniquement dans les petites unités, portent aujourd'hui une attention particulière quant à l'accès des entreprises de petite taille aux différentes aides à l'emploi et à la formation. La dernière circulaire du FNE concernant son intervention en matière de conventions de formation et d'adaptation souligne qu'*"une attention particulière doit être portée au rôle des PME au regard de l'emploi"*. Plus largement, certains auteurs comme A. d'IRIBARNE et J.J. SILVESTRE (1987) voient dans l'accès des PME aux moyens de formation adéquats l'enjeu d'une sortie de crise qui ne se base pas sur un marché du travail "anarchique" dominé par les chômages de mobilité contrainte d'exclusion. Pour eux, l'Etat doit se mettre en position d'intervenir par la connaissance de ce qui se passe et la capacité d'anticiper ce qui va se passer dans le tissu industriel dans son ensemble et surtout dans les petites et moyennes entreprises.

C'est en ce sens que les conclusions auxquelles arrive l'OCDE (1987), au terme d'une analyse des processus de création et de suppression d'emploi dans les établissements de quelques pays membres, sont intéressantes. Les établissements de petite taille, qui emploient une proportion relativement plus grande de l'ensemble des salariés en France qu'en Allemagne, sont sujets à de "fortes turbulences" qui se caractérisent par une instabilité des unités physiques en tant que telles et par des taux intenses de rotation des emplois. Ce type d'établissement est largement ouvert sur le marché du travail et joue un rôle crucial dans la mobilité externe des actifs et par conséquent pour l'insertion professionnelle des jeunes. Il est particulièrement dépendant des compétences disponibles sur le marché alors que ses besoins en qualification sont très spécifiques. *"Le fait que la rotation dans*

*les établissements importants soit plus faible est à première vue la preuve de leur capacité de faire face aux changements en jouant sur la flexibilité des marchés internes du travail. Il se peut qu'il faille promouvoir dans les unités plus petites la formation, qui est au coeur du fonctionnement d'un marché interne, de façon à accroître la polyvalence des travailleurs si l'on veut que ceux-ci soient plus nombreux à bénéficier d'un emploi stable dans le contexte d'une évolution des emplois". (OCDE - 1987).*

## BIBLIOGRAPHIE

-\*-\*-

**AMAR M - 1987 :**

"Dans l'industrie, les PME résistent mieux que les grandes entreprises" Economie et statistique - 197.

**CENTRE INFFO - 1986 :**

Le FNE et les entreprises Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente-Paris.

**COLIN JF. - 1984 :**

"Le fonds national de l'emploi : 1963-1983" Comptes de l'emploi. Données physico-financières 1980-1982 - Documentation française.

**DAYAN JL, GEHIN JP, VERDIER E - 1986 :**

"La formation continue dans l'industrie" Formation Emploi - 16.

**DELATTRE M. - 1986 "1979-1984" :**

Une nouvelle donne pour les branches de l'industrie" Economie et statistique - 186

**D'IRIBARNE A. et SILVESTRE J.J. - 1987 :**

"Formation des actifs et compétitivité des entreprises : recherche d'une trajectoire de sortie de crise" Formation Emploi - 17.

**ELBAUM M. - 1987 :**

"Les politiques de l'emploi depuis trente ans" Données sociales 1987 - INSEE

**FNE - 1986 Bilan du FNE 1983-1984 :**

Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi

**FNE - 1986 :**

Conventions de formation et d'adaptation circulaire CDE n° 50/86 du 23 septembre 1986, Liaisons sociales, main d'oeuvre, D4 n° 5879.



**FNE - 1987 :**

Bilan du FNE 1984-1985 Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi (à paraître).

**GEHIN J.P. - 1986 :**

"La formation continue dans les petites et moyennes entreprises : spécificités et paradoxes " Formation Emploi - 16.

**HOCQUET JY - 1985 :**

"Les conventions du fonds national de l'emploi" Droit social n° spécial. Les alternatives aux licenciements - n° 9-10.

**IGAS - 1985 :**

Rapport d'enquête sur le contrôle d'exécution des conventions de formation conclues au titre du FNE n° 850128 - PARIS

**LEHOUCQ Th - 1985 :**

"Les entreprises signataires de contrats de solidarité dans l'industrie" Dossiers statistiques du travail et de l'emploi - 17.

**MAZURIER F. - 1987 :**

"Les engagements de développement" Actualité de la formation permanente - 86.

**OCDE - 1987 :**

Perspectives de l'emploi - Paris

**SONNET A. - 1987 :**

"Les entreprises signataires de conventions de formation et d'adaptation professionnelle du Fonds National de l'Emploi en 1985. Un essai de caractérisation, doc. ronéo, CEREQ.

**VANLERBERGHE RM - 1983 :**

"Le FNE : un bon outil pour l'emploi" Revue Echange-Travail - 18

Reproduction autorisée à la condition expresse  
de mentionner la source



Centre d'Etudes  
et de Recherches  
sur les Qualifications

9, RUE SEXTIUS MICHEL, 75732 PARIS CEDEX 15 - TEL. 575.62.63